



# Grenelle : 1<sup>ère</sup> réaction du SNUDI-FO 88 !!

Des miettes pour quelques-uns contre la poursuite de l'individualisation des droits et le management dans la lignée de PPCR !

Mercredi 26 mai, Jean-Michel Blanquer a médiatisé les conclusions de son Grenelle. Il a annoncé une enveloppe de 700 millions d'euros pour 2022 afin de revaloriser les salaires des enseignants.

## Nouvel écran de fumée et énième mascarade du ministre!

Les 700 millions annoncés par le ministre, se limitent à du saupoudrage et à une prime informatique destinée à faire travailler plus les enseignants, par le moyen du « distanciel », en déréglementant les horaires, et permettant à peine l'achat d'une imprimante !

Au regard du nombre de personnels, cette enveloppe est largement insuffisante, 70% des personnels ne sont pas concernés, et il est prévu des primes au mérite, dans la logique PPCR.

**Le ministre a-t-il oublié les 600 millions rendus à Bercy et amputé sur le budget 2020 ?**

**Le ministre a-t-il oublié que FO (rejoint par la FSU et la CGT) a claqué la porte des ateliers du Grenelle dès le début**

**Le ministre a-t-il oublié les nombreuses suppressions de classes cette année ?**

**Le ministre a-t-il oublié sa gestion chaotique de la crise sanitaire dans l'Éducation Nationale et l'état d'exaspération et de colère des personnels ?**

## Les enseignants perçoivent en moyenne 27,49 % de moins que les autres agents catégorie A de la fonction publique de l'État !

Selon l'OCDE, le salaire statutaire des enseignants français du primaire et du secondaire est inférieur de 18% à la moyenne des pays OCDE. Les annonces du ministre sont donc largement insuffisantes pour compenser la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années et pour rattraper les salaires des autres fonctionnaires d'état de catégorie A. En effet, selon la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) « *les fonctionnaires de catégorie A enseignants perçoivent 2 739 euros, tandis que les autres fonctionnaires de catégorie A perçoivent 3 777 euros nets mensuels* »\*

Le ministre annonce également des mesures relatives à la personnalisation des carrières, au statut des directeurs et à la protection des professeurs. Jean-Michel Blanquer met en avant la notion de **personnalisation des parcours** qui s'articule parfaitement avec PPCR ! C'est la même logique, et cette mécanique extrêmement bien huilée annonce, de fait, la fin de l'égalité de traitement des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Elle fait sens également avec la loi Dussopt.

Une autorité hiérarchique pour les directeurs ? La proposition de loi portée par la députée Cécile Rilhac (LREM) propose de conférer un véritable statut aux directeurs, qui pourrait aller jusqu'à l'évaluation de leurs collègues, ce que la grande majorité des collègues, refusent ! Le SNUDI-FO 88 exige l'abandon de ce projet de loi

### Face à la fumisterie du Grenelle, le SNUDI-FO 88 revendique :

-L'abandon du Grenelle

-L'Augmentation immédiate des salaires : 183€ comme les personnels hospitaliers pour tous maintenant sans contrepartie et ouverture immédiate de négociations pour rattraper nos 20 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans

-Le dégel du point d'indice

-La création de tous les postes statutaires nécessaires pour faire face à la situation

-L'abrogation du décret PPCR, de la loi Blanquer, de la loi Dussopt

-L'abandon de la proposition de loi Rilhac sur la direction d'école

\*Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4634885>